



Département de l'OISE
Arrondissement de COMPIEGNE
Canton de NOYON
COMMUNE de CAISNES

NBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : **15**
présents : **14**
votants : **15**

DATE de CONVOCATION :
22/04/2026

DATE D'AFFICHAGE :
29/04/2026

Délibération n°:
2026 04 27 1

Le maire certifie, en application de l'article L2131-1 du CGCT, que le présent acte est rendu exécutoire le

.....
date de son dépôt en Sous-Préfecture de Compiègne au titre du contrôle de légalité.

* * *

Séance du 27 Avril 2026**OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CAISNES convoqué le 22/04/26 s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Claude HERIOT, maire.

Etaient présents : Audrey BERTHEMET, Didier CHRISTOPHE, Stéphanie DI CREDICO, Véronique DENIZART, Nicole FABRYKA, Jean-Pierre GRIS, Bruno GONCALVES, Martine HAYAMMES, Jean HELWASER, Alain JANSSEN, Marie-Claude HERIOT, Antoine KULA, Jean-Luc PERRIN, Roger RAMELET, formant la majorité des membres en exercice

Excusée : Lucie BRUNEL, Pouvoir donné à Véronique DENIZART

Martine HAYAMMES a été élue secrétaire de séance.



e Conseil Municipal,

délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, après qu'il lui ait été présenté ;

1. donne acte au président de l'assemblée de la présentation faite du CFU ;
2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée
3. et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
4. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
5. arrête les résultats définitifs à un excédent d'investissement de 174 766.29 € et à un excédent de fonctionnement de 18 610.43 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats du CFU 2025.

*Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Fait et délibéré en séance. Pour copie certifiée conforme
A Caisnes le 29/04/2026*

Le Maire, Marie-Claude HERIOT

